

CA Paris-Saclay
Handi'Artistes

Le problème

La prise en compte des attentes du public concernant l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap qui aspirent à une pratique artistique au sein d'un conservatoire est actuellement défaillante en France.

Comment dès lors, favoriser l'inclusion des jeunes artistes en situation de handicaps selon leurs besoins au sein des conservatoires Paris-Saclay ?

Votre solution innovante

Création de la classe Handi'artistes avec un enseignement spécifique et la création d'instruments de musique adaptés aux handicaps des enfants via des tiers-lieux.

Les objectifs

- Permettre l'accueil et l'épanouissement, artistique et social, des enfants dits empêchés quel que soit la nature du trouble ou du handicap (autistiques, trisomiques, handicaps moteurs, polyhandicap, dégénératif) ;
- Développer un accompagnement pédagogique aux 8 conservatoires du réseau pour les besoins spécifiques existants (troubles DYS, Asperger, TDH) ;
- Y intégrer l'écosystème innovant local.

L'histoire de votre action innovante

• **Qui**

La CA Paris-Saclay avec une musicothérapeute-clinicienne et pianiste, coordinatrice et référente du projet.

Un enseignant-conseiller dans chacun des 8 conservatoires du Réseau de l'agglomération.

Partenaires : Ministère de la Culture et de la Communication ; DRAC d'Île-de-France ; Conseil Départemental de l'Essonne ; Université Paris-Saclay ; Institut Polytechnique de Paris ; CNFPT.

• **Pour qui**

Les jeunes à partir de 6 ans dits empêchés (déjà inscrits ou non au conservatoire), quel que soit la nature du trouble ou du handicap.

• **Quoi**

L'agglomération Paris-Saclay qui a inscrit dans son projet de territoire "d'accorder une attention particulière à la population handicapée et empêchée du territoire" a créé une classe Handi'artistes avec un cadre d'accueil, d'accompagnement et de formation et la fabrication d'instruments de musique adaptés.

- Un entretien préalable par la musicothérapeute, avec les parents et l'enfant afin de coconstruire un projet personnalisé et définir un parcours adapté aux besoins de chaque enfant et inclusif par rapport à la dynamique collective du conservatoire.
- Des activités pédagogiques et artistiques spécifiquement mises en œuvre par la musicothérapeute pour les enfants nécessitant une prise en charge spécifique et personnalisée.
- Un suivi pédagogique spécifique apporté par chaque conseiller dans chacun des conservatoires.
- Création de partenariats avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris pour la création des instruments de musique via leurs tiers-lieux.
- Réalisation, production et diffusion des projets musicaux inclusifs, c'est-à-dire mélangeant des artistes "valides" et "handicapés" soit au sein de même groupes de pratiques collectives, soit

séparément au sein de la même production scénique, afin de conserver une exigence artistique la plus prégnante possible.

- **Quand**

- Avril 2019 : Nomination d'une référente coordinatrice et des conseillers dans les 7 autres conservatoires du Réseau.
- Avril à décembre 2019 : Phase d'amorce avec repérages et accompagnement des publics cibles déjà inscrits dans les structures ;
- 1er janvier 2020 : création de la classe Handi'artistes et du poste de Musicothérapeute/coordinatrice handicap ;
- 2021 : 1^{er} prototype d'une guitare ; juillet 2022 : 1^{er} prototype de la harpe.

Les moyens humains et financiers

Création d'un poste en 3/4 temps.

- **Coût total, dont coût pour la collectivité.**

Coût total investi pour le matériel : 5 500 € TTC.

Salaire mensuel de l'agent à 3/4 temps (1 500 € net).

500 € TTC de matériels musicaux divers. Fonds innovation : 5 000 euros TTC pour la création de 5 à 6 instruments.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact :**

Nombre d'enseignants formés : 30

Nombre d'enfants inscrit dans la classe Handi'Artistes : 10

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

Participation à des colloques afin de promouvoir et soutenir la création de classe Handi'artistes au niveau national.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Sont évalués l'identification et l'accompagnement des enfants aux besoins spécifiques déjà inscrits dans les conservatoires ou totalement extérieurs aux conservatoires du Réseau ainsi que les résultats qualitatifs et quantitatifs :

- Le nombre d'enfants extérieurs aux conservatoires du Réseau qui vont intégrer les différentes activités et cursus ;
- Le nombre d'enfants déjà inscrits et identifiés dans les conservatoires du Réseau ;
- Le nombre d'enfants réinscrits l'année suivante.

Projet d'évolution : Créer plus d'instruments adaptés pour amplifier les projets musicaux inclusifs.

Mots clés : Culture / Handicap / Jeunesse